Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20261119-261106-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-11-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14 ***Convocations le 12/11/2026***
Votants : 15

Objet : Colis de Noël

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absent excusé : D.LECOQ

Monsieur Dominique LECOQ a donné pouvoir à Monsieur Cyril NICOLAS

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Madame Annyvonne MEHEUT, adjointe au Maire, présente les propositions de la commission « affaires sociales » concernant les colis de Noël.

La commission propose d'attribuer un colis de Noël :

- aux personnes résidantes dans les EHPAD et les maisons de retraite âgées de 70 ans et plus,
- aux personnes âgées de + 80 ans n'ayant pu assister au repas des aînés du 3 octobre 2026 pour cause de mobilité, d'hospitalisation ou de maladie.

Les colis, d'un montant unitaire maximum de 33 €, seront préparés par l'épicerie Le St Pierre à PLOUVARA. La distribution est prévue mi-décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission affaires sociales.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER